



COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 novembre 2019

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERNARD, COLLIGNON, GENCO, MEYER,
BEUGUEHO

Mmes CABIROL, WEBER, THIRIAT, GEOFFROY

Absents ayant donné procuration : BERTRAND pouvoir à TOURNAIRE

COLLADO pouvoir à WEBER

MELIANI pouvoir à CABIROL

Absents : LEDUC, CORBIER

Secrétaire de séance : Mm Eliane CABIROL

1) **Rapport de la CLECT 2019**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de l'année 2019.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le rapport définitif de la C.L.E.C.T pour l'année 2019
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

2) **Programme local de l'habitat (2020-2025)**

Point reporté

3) **Examen de devis pour la chaudière de l'école**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus concernant le remplacement d'une chaudière gaz basse température pour l'école du Lanceumont.

- Devis THOUVENIN pour un montant de 22 411.00 € H.T
- Devis SATHY pour un montant de 20 830.50 € H.T

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Donne tout pouvoir au Maire pour déposer une demande de subvention DETR auprès de la Préfecture et signer tous les documents s'y rapportant.
- Approuve le devis de la société SATHY pour un montant de 20 830.50 € H.T
- Autorise le Maire à procéder aux travaux de remplacement de la chaudière.



Commune de Mécleuves

4) Devis désamiantage de l'école

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du devis reçu de la société SODEC concernant le désamiantage de l'école du Lanceumont pour un montant de 44 000 € H.T

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société SODEC pour un montant de 44 000 € H.T
- Autorise le Maire à procéder aux travaux de désamiantage.

5) Décision modificative

Suite à la mise en place du nouvel emprunt contracté auprès de la Caisse D'Epargne pour financer les travaux de la Place de Frontigny, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- En recette d'investissement : chapitre 16 article 1641 - 4 000 € TTC
- En dépense d'investissement : chapitre 16 article 1641 + 4 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix

- Accepte les modifications proposées

6) Numérotation de voirie

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Décide d'attribuer le numéro de voirie suivant à la maison de Monsieur Etienne FRANCOIS : 19 Bis Le Clos du Lavoir